



PAR COURRIEL

Québec, le 28 février 2025

Karolane Pitre  
Porte-parole et Chargée de projet  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
[karolane.pitre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:karolane.pitre@environnement.gouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain  
– Question complémentaire – DQ7**

---

Bonjour,



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, ci-dessous, une question dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **4 mars 2025 à 10h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



AVISER

Au sujet de la nouvelle version du Protocole de suivi de mortalités d'oiseaux et de chiroptères dans le cadre de projets d'implantation d'éoliennes au Québec, vous mentionnez : « Il stipule que si les résultats du suivi de la mortalité sur trois ans montrent que l'estimation de la mortalité dépasse un seuil de deux chauves-souris par éolienne à l'échelle du parc, un bridage d'au moins 5,5 m/s devra être appliqué à l'ensemble des éoliennes. Si les initiateurs de projet prévoient un inventaire de suivi qui implique un suivi de 100 % des éoliennes du parc, des mesures de bridage adaptées à chaque éolienne pourraient être appliquées dès l'an un de suivi, toujours en considérant un seuil de deux chauves-souris pour déclencher la mise en place de la mesure pour une éolienne donnée » (DQ4.1, p. 8).

Veuillez présenter l'analyse qui découle des standards prévus dans le nouveau protocole par rapport à ceux qui étaient prévus dans le plan d'intervention.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande.

Cordialement,

Mathieu Giroux, Coordonnateur du secrétariat de la commission